



CLASSIQUES
GARNIER

LE MAUFF (Julien), « Préface », *Généalogie de la raison d'État. L'exception souveraine du Moyen Âge au baroque*, p. 13-17

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12161-9.p.0013](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12161-9.p.0013)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRÉFACE

Le livre que l'on s'apprête à lire est aussi utile que nécessaire. Par son objet même, la question politique de l'exception, dont la prégnante actualité sera manifeste à chacun. Par sa méthode et sa finalité, plus encore. Car c'est un livre d'histoire, et qui plus est, d'histoire médiévale, qui vient à point nommé pour nous rappeler, s'il le fallait encore, que l'intelligence du présent dépend très largement de notre connaissance du passé. Plus encore, au moment où les certitudes issues de notre modernité occidentale s'effritent lentement, il est urgent de comprendre ce qu'est (ou ce qu'a été ?) cette modernité. Comprendre d'où elle vient, pour en prolonger, autant que possible, les acquis, sous d'autres formes.

Or, pour appréhender pleinement la spécificité de la modernité, il est nécessaire de lui restituer sa dimension médiévale. Non pas, certes, réduire la modernité au Moyen Âge, pour en effacer les différences en accentuant les ressemblances, ce qui relèverait d'une démarche strictement idéologique, conduisant à obscurcir les problèmes plutôt qu'à les résoudre. Mais identifier, dans le Moyen Âge, les transformations sociales, culturelles, intellectuelles, conceptuelles, qui ont joué le rôle de conditions de possibilité de la modernité. C'est à ce travail que s'est attelé avec acribie Julien Le Mauff dans le présent ouvrage, et il fallait sans doute, comme lui, avoir une double formation de politiste et d'historien pour parvenir à réaliser une telle « généalogie » qui allie une analyse rigoureuse des textes, une mise au jour des concepts clés et des doctrines théologiques et politiques médiévales, tout en prenant soin de ne jamais perdre de vue le contexte social et culturel dans lequel ces doctrines étaient produites. Si le parcours historique qui nous est ici proposé est scandé par quelques grandes figures de la pensée politique médiévale, que le lecteur averti ne sera pas surpris de retrouver (Jean de Salisbury, Thomas d'Aquin, Marsile de Padoue, Guillaume d'Ockham, Nicole

Oresme, Machiavel), leurs théories sont toujours réinscrites dans des réseaux conceptuels, culturels et sociaux.

De fait, la démarche de Julien Le Mauff s'inscrit explicitement dans le cadre foucauldien de la généalogie entendue comme démarche visant à mettre au jour les conditions de possibilité d'un concept, afin d'en faire apparaître tous les présupposés, les implicites et les impensés que l'évidence produite par l'habitude et la sédimentation historique ont recouverts. La démarche de mise au jour des conditions de possibilité vise à indiquer quels concepts étaient disponibles, à quel moment et dans quel contexte, et permet de définir les limites du pensable : quels sont les objets qui sont pensables à telle période et pourquoi ? Cette méthode permet aussi de déterminer quels glissements de sens progressifs, par sédimentation en quelque sorte, rendent possible l'extension du domaine du pensable. Julien Le Mauff montre ainsi que la réunion et la modification sémantique progressive d'un petit nombre de concepts (nécessité, équité, utilité, en particulier) rend progressivement possible le concept même de raison d'État. Ce livre nous invite alors à dépasser un certain nombre de facilités historiographiques fondées sur une opposition trop rigide entre le Moyen Âge et la modernité, comme le « moment machiavélien » ou l'opposition entre le paradigme pastoral propre aux théories antiques et médiévales de la politique et un paradigme scientifique qui sépare radicalement morale et politique. Or, ce que montrent clairement les analyses de Julien Le Mauff, c'est que la naissance de la raison d'État, parmi plusieurs autres conditions, suppose l'apparition, à la fin du Moyen Âge, d'une science du politique autonome au sein du champ disciplinaire, et qui conduit à une séparation de la politique, de la morale et de la religion. Sans doute, le processus de séparation est alors inachevé, mais la plupart des conditions de possibilité de cette séparation ont été réunies.

Surtout, ce qui ressort de ces analyses, c'est que pour appréhender pleinement ce qui se passe au Moyen Âge, pour saisir les transformations des théories politiques dans toute leur complexité, il faut faire un pas de côté et considérer la politique dans ses relations avec la métaphysique et l'épistémologie. La raison d'État naît, en effet, de la combinaison des concepts de nécessité et d'utilité, concepts qui à l'origine relèvent de réflexions produites dans des champs

disciplinaires autres que la politique. Ce qui est à l'arrière-plan de la nécessité et de l'utilité, c'est une pensée de la contingence, dont on sait qu'elle va prendre de plus en plus d'importance à la fin du Moyen Âge.

Pour comprendre ce point, il faut revenir à l'un des auteurs clés dans la reconstruction théorique de Julien Le Mauff, à savoir Jean de Salisbury. Ce dernier pose une équivalence entre loi divine et équité, de sorte que l'opposition entre la loi et l'équité d'un côté, le droit de l'autre, prend son sens dans le cadre d'une dichotomie entre loi divine et lois humaines, entre une loi nécessaire et immuable d'un côté et une loi contingente et muable de l'autre. Dès lors, l'interprétation dévolue au prince vise précisément à réduire l'écart inévitable entre ces deux types de loi, dans une perspective platonicienne où l'image mobile doit chercher à s'approcher de son modèle immobile. Il y a effectivement des lois dont le prince ne peut absolument pas s'affranchir sans tomber dans la tyrannie, ce sont ces lois universelles valables pour tous les peuples, en tous les temps, et que l'on pourrait qualifier de droit naturel. À l'inverse, les lois que Jean de Salisbury qualifie de flexibles (*mobilis*) sont susceptibles d'interprétation et d'exception puisque les lois humaines relèvent de l'opinion probable. Or, cette terminologie vient d'un autre théoricien important sur lequel Julien Le Mauff attire l'attention, Yves de Chartres. Ainsi, on peut dire qu'une pensée de l'exception existe déjà au XII^e siècle.

Et pourtant, à juste titre, Julien Le Mauff souligne que, à ce moment, nous sommes encore loin de la raison d'État. Pourquoi ? Parce qu'il manque une véritable pensée de la contingence. Il y a ici un blocage qu'il faut identifier pour comprendre comment il est levé. Or, le problème de Jean de Salisbury et d'Yves de Chartres est qu'ils pensent encore la contingence dans le cadre du paradigme augustinien, où elle n'est que la mutabilité du sensible, l'écoulement, le flux, l'instabilité. Pour passer à une véritable pensée de la contingence, il fallait une théorie où le contingent est entendu comme ce qui peut être autre qu'il n'est, *et* une théorie de la puissance divine qui permette non seulement de choisir entre des possibles, mais de modifier les choses contingentes, de suspendre les lois de la nature. Il fallait, en d'autres termes, la réflexion scotiste et post-scotiste sur la puissance absolue de Dieu (*potentia dei absoluta*). Car cette réflexion en apparence strictement

théologique témoigne du va-et-vient entre politique et théologie, Duns Scot s'appuyant sur le modèle du pouvoir d'exception princier pour penser la puissance absolue de Dieu. C'est parce qu'il hérite de ces analyses et participe de leur continuelle réélaboration au quatorzième siècle que Guillaume d'Ockham, auquel un rôle fondamental est reconnu dans l'ouvrage de Julien Le Mauff, peut mettre en œuvre dans la partie politique de son œuvre une véritable pensée de la contingence, et de l'exception. Ainsi, il ne suffisait pas que s'élabore un ensemble de concepts proprement politiques comme ceux d'utilité sociale, de souveraineté, de territorialité. Ne suffisait pas non plus l'apparition de nouvelles conditions sociales et politiques (comme un nouveau rapport à l'impôt ou la naissance du sentiment national). Il fallait un ensemble de changements radicaux dans la perception des structures ontologiques du monde. Une véritable généalogie de la raison d'État se doit donc de replacer les théories politiques dans le cadre intellectuel général auxquelles elles appartiennent, et c'est précisément dans cette démarche que le travail de Julien Le Mauff est novateur.

On aurait tort, cependant, de réduire la naissance de la raison d'État à une simple rupture théologique. De fait, ce que met en évidence en même temps le travail de Julien Le Mauff, c'est que l'un des principaux blocages à l'avènement du concept de raison d'État est lié à l'horizon théologique des réflexions sur la loi et le pouvoir, et que, dès lors, le processus de laïcisation de la société médiévale qui se met en place à la fin du Moyen Âge est une condition nécessaire pour qu'advienne un tel concept. C'est un point qui apparaît surtout dans les remarquables pages consacrées à Scipione Ammirato : il fallait réduire la loi naturelle à la loi de la raison, distincte de la loi divine, et la soumettre au droit positif. Or, une telle dévalorisation de la loi naturelle supposait une rupture avec le modèle théologico-politique : il ne peut y avoir de théorie achevée de l'État sans sécularisation, ni théorie de la raison d'État tant que la loi naturelle reste le fondement de l'action politique.

On le voit, donc, à travers ces deux exemples (et le lecteur en trouvera d'autres dans les analyses fouillées de Julien Le Mauff), à aucun moment il ne peut être question de nier la spécificité intellectuelle de la modernité politique. Il s'agit, en revanche, de saisir cette part médiévale de la modernité. En d'autres termes, il s'agit de comprendre de quels

concepts médiévaux la modernité a hérité, et quels blocages ont été levés qui ont permis à ces concepts de produire pleinement leurs effets pratiques. À ce titre, l'ouvrage de Julien Le Mauff est un remarquable travail d'histoire intellectuelle, qui éclaire d'un jour nouveau le rôle clé dévolu à la notion d'exception dans la pensée politique moderne.

Christophe GRELLARD
EPHE, PSL Research University
Paris, LEM (UMR 8584)